

Collectivités territoriales Proposer une mission d'intérêt général, c'est participer à l'engagement de la jeunesse

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service National Universel (SNU) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Il s'adresse à tous les **jeunes de 15 à 17 ans** et a pour finalités de :

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

Il comporte 2 phases obligatoires : un séjour de cohésion de 2 semaines suivi d'**une mission d'intérêt général**. Il pourra ensuite être poursuivi par un engagement volontaire d'au moins 3 mois (par exemple, un service civique).

QU'EST-CE QU'UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

Une mission d'intérêt général (MIG) vise à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société, en plaçant les jeunes en situation de **rendre un service à la Nation**. Ce n'est ni un stage d'observation ni un emploi, elle est l'occasion d'offrir à des jeunes la possibilité de contribuer concrètement, et **sans contrepartie financière**, à des projets ou des missions au service des autres.

POURQUOI PROPOSER UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

Accueillir un volontaire pour une mission d'intérêt général, c'est une opportunité de rencontrer les jeunes et de mobiliser ainsi les citoyens de demain. Par leur vitalité et leur ancrage territorial, **les collectivités territoriales sont des partenaires privilégiés** pour la réalisation des missions d'intérêt général et plus largement pour la réussite de l'ensemble du dispositif.

Cet engagement pour les jeunes doit favoriser leur appartenance à notre territoire et leur donner envie de s'y investir.

QUELLES MISSIONS PROPOSER ?

La mission d'intérêt général proposée doit s'inscrire dans l'une de ces 9 thématiques :

• Solidarité

Ex : Rompre l'isolement en créant des liens intergénérationnels (contacts téléphoniques pour prendre des nouvelles des personnes isolées. Entretien des espaces verts des personnes âgées)

Ex : Accompagner des personnes en difficulté avec l'accès au numérique

• Environnement

Ex : Construire et mettre en place des gîtes à insectes, des nichoirs à chauve-souris, etc.

Ex : Organiser une semaine d'animation et d'ateliers sur le thème de l'écologie et du développement durable

Ex : Réaliser un flyer sur les bons gestes en matière de tri sélectif et le « bien vivre ensemble »

- **Santé**

Ex : Participer avec les services municipaux à l'organisation de la manifestation "Octobre rose"

Ex : Participer à l'animation de jeux, à la promenade des résidents d'un EHPAD

- **Éducation**

Ex : Découvrir l'organisation et la gestion d'un centre de loisirs en assistant un animateur dans la conduite d'activités

Ex : Sensibiliser les enfants de l'accueil de loisirs communal à la découverte de leur environnement naturel

- **Culture**

Ex : Accompagner le travail de la personne en charge de la communication à la médiathèque en alimentant la photothèque et la vidéothèque

Ex : Participer à l'organisation d'une manifestation culturelle

- **Sport**

Ex : Favoriser l'accès à la pratique sportive des adolescents et pré adolescents, en collaboration avec les clubs sportifs

Ex : Participer à l'organisation de la journée olympique scolaire

- **Citoyenneté**

Ex : Sensibiliser au civisme et à la propreté du village (entretien et nettoyage de la voirie publique et sensibilisation de la population sur le civisme).

Ex : Créer des outils liés à la citoyenneté (guide des compétences de la commune, fonctionnement d'une commune) en vue d'accompagner la prise de fonction du futur conseil municipal jeunes

- **Défense et mémoire**

Ex : Recenser à l'aide d'un plan et d'un appareil photo les concessions du cimetière ainsi que les sépultures des soldats morts pour la France (prise de photos, recherche d'informations, mise en concordance des éléments et classement)

- **Sécurité**

Ex : Découverte du monde des sapeurs-pompiers, vie et métiers au travers des mises en situations professionnelles

👉 **Votre référente départementale peut vous aider à concevoir le projet d'accueil**

QUEL CALENDRIER, QUELLE DURÉE ?

La MIG dure **84 heures** minimum (ou 12 jours). Elle est réalisée **hors temps scolaire** ; les heures peuvent être réalisées sur un temps continu ou réparties tout au long de l'année (missions perlées).

COMMENT PROPOSER UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

C'est une démarche simple, elle s'effectue en ligne sur la plateforme <https://admin.snu.gouv.fr/>

Les structures qui souhaitent accueillir un jeune volontaire déposent leur(s) mission(s) et, après validation par la référente départementale, les jeunes intéressés proposent leur candidature.

👉 **Un tutoriel est à disposition auprès de votre référente départementale**

Pour vous accompagner dans vos démarches et vous conseiller

Corine FIALON, Cheffe de projet SNU et référente MIG

corine.fialon@ac-dijon.fr

03 58 43 80 70 ou 06 09 99 52 71

DSDEN de l'Yonne - Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports